

Commune de VINASSAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 Avril 2021 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt et un, le 14 Avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT, Maire.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	23	23

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, FOURGOUS Anne-Marie, GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Date remise convocation et affichage
08/04/2021

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Secrétaire de séance : LOPEZ Quentin.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Vote du Compte Administratif 2020 Budget Général
- 2 – Vote du Compte Administratif 2020 Budget Gendarmerie
- 3 – Vote des Comptes de Gestion
- 4 - Vote du Budget Primitif 2021 Budget Général
- 5 – Vote du Budget Primitif 2021 Budget Gendarmerie
- 6 – Affectation du résultat
- 7 – Vote des subventions aux associations
- 8 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- 9 – Compte rendu de la décision du Maire
- 10 – Questions diverses
 - 10-1 Vote des taux
 - 10-2 Circuits VTT
 - 10-3 Effacement BT poste Jardins

En ouverture de la séance, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 25 Mars 2021.

Quentin LOPEZ est désigné secrétaire de séance.

Avant de démarrer l'ordre du jour, Didier ALDEBERT rappelle les contextes national et local :

Un document intitulé « préambule au budget 2021 » a été envoyé à chaque élu.

Contexte national : l'économie mondiale évolue difficilement depuis une année, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

L'épidémie s'inscrit dans la durée, accroissement du chômage, endettement public, inflation basse, restrictions pour activités économiques ciblées (fermeture bars, restaurants, salles de sport, salles culturelles,...) moral des ménages en baisse,...

Loi de finances : poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, plan de France Relance pour les collectivités.

La nouveauté en fiscalité : les Communes se voient transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les Départements récupéreront une fraction de la TVA.

Contexte local : les résultats comptables sont satisfaisants malgré la crise sanitaire.

La Commune a pu bénéficier d'une subvention du plan de relance de l'Etat : la réfection de l'ancienne mairie : 79 192 € de subventions (dont 41 444 € du plan de France Relance). Intervention d'entreprises locales pour les travaux.

La Commune s'est adaptée à chaque confinement, aux mesures imposées par l'Etat.

Tous les élus se sont mobilisés pour faire face à cette situation très particulière. L'équipe municipale travaille sans relâche afin de donner de nouvelles perspectives à Vinassan pour les mois et les années à venir.

Didier ALDEBERT remercie l'équipe pour son engagement et son implication.

1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET GENERAL DELIBERATION 2021-020

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

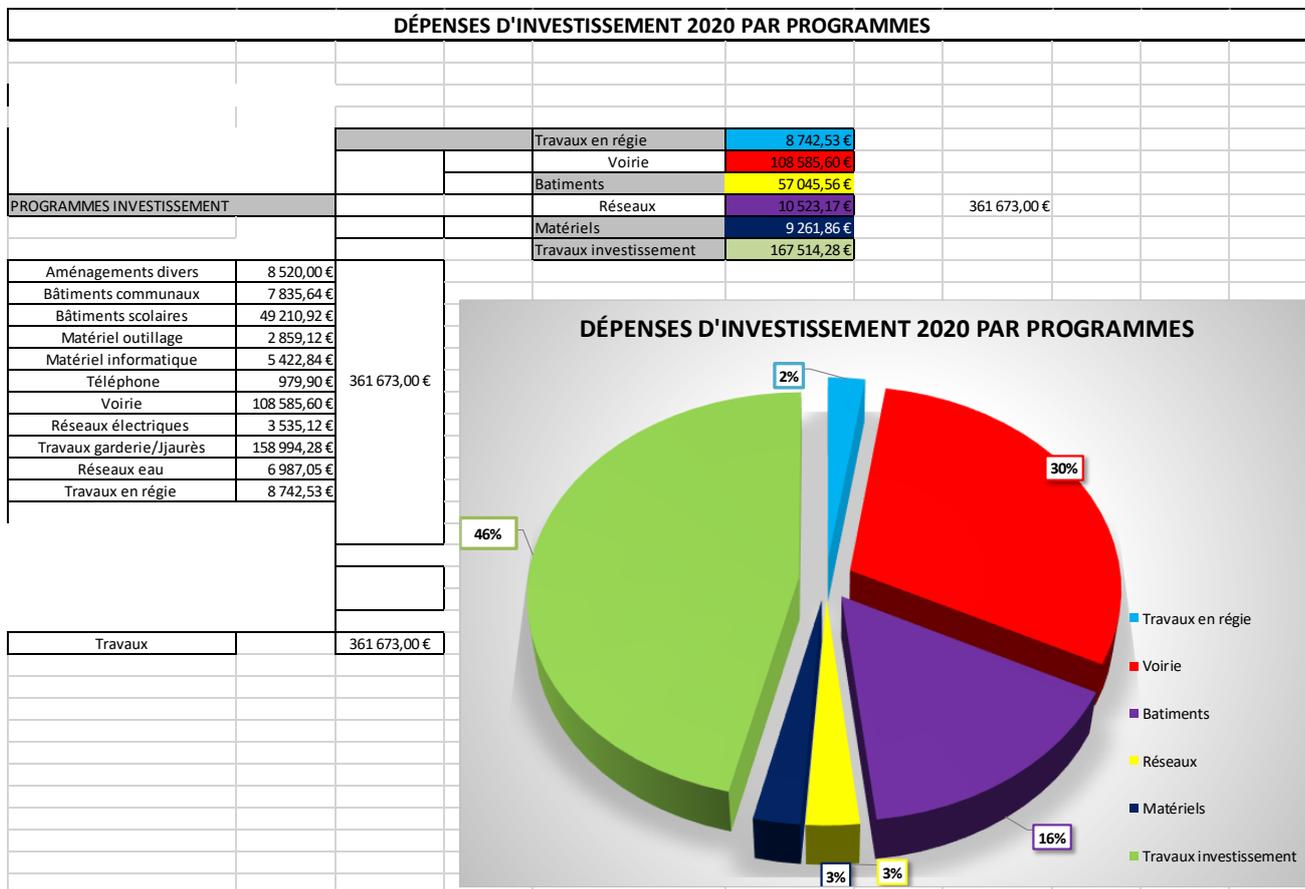
FONCTIONNEMENT

		BUDGET 2020	CA 2020	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	483 600,00	356 146,60	-26,36%
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 076 000,00	1 039 829,57	-3,36%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	269 600,00	239 597,35	-11,13%
66	CHARGES FINANCIERES	56 000,00	55 625,73	-0,67%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 700,00	515,38	-69,68%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
	<i>Sous Total</i>	1 886 900,00	1 691 714,63	-10,34%
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	608 414,00		
DEPENSES		2 495 314,00	1 691 714,63	-32,20%

		BUDGET 2020	CA 2020	Evolution
013	ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00	22 442,82	-25,19%
70	PRODUITS DES SERVICES	77 200,00	102 951,65	33,36%
73	IMPOTS ET TAXES	1 387 417,00	1 347 418,00	-2,88%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	546 119,00	533 578,07	-2,30%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	47 500,00	45 859,59	-3,45%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 499,10	4 554,44	
	<i>Sous total</i>	2 090 735,10	2 056 804,57	-1,62%
722/040	TRAVAUX EN REGIE	30 000,00	8 742,53	-70,86%
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	374 578,90		-100,00%
RECETTES		2 495 314,00	2 065 547,10	-17,22%

Art	Prog	INVESTISSEMENT 2020	BP 2020	CA 2020
		DEPENSES		
001		Report déficit exercice antérieur	239 311,27	
Sous total Chap 16 : Emprunts			139 000,00	138 074,53
1641		Remboursement capital emprunt	139 000,00	138 074,53
Sous total Chap 20 Immobilisations incorporelles				
2031		Frais études		
Sous total Chap 21 Immobilisation corporelles			265 000,00	193 936,20
2111		Terrains	50 000,00	
2116		Cimetières	15 000,00	
2128		Aménagements		
21318		Bâtiments	30 000,00	4 920,84
21312		Bâtiments scolaires	25 000,00	12 608,26
2152		Installations de voirie	60 000,00	108 585,60
21531		Réseaux eau	5 000,00	
21534		Réseaux électrification	10 000,00	3 535,13
21538		Autres réseaux	10 000,00	7 966,95
21578		Matériel et outillage voirie	25 000,00	
2158		Matériel et outillage	10 000,00	2 859,12
2181		Installations générales		8 520,00
2183		Matériel de bureau	20 000,00	3 608,04
2184		Mobilier	5 000,00	
2188		Autres immobilisations corporelles		41 332,26
Sous total Chap 23 Immobilisations en cours			434 209,00	158 994,27
2313		Constructions garderie/Jjaurès	334 209,00	122 105,54
2315		Installations	100 000,00	36 888,73
Sous Total Chap 040 Travaux en régie			10 000,00	1 936,88
21312		Travaux en régie bâtiments communaux	10 000,00	1 936,88
Sous Total Chap 040 Travaux en régie			20 000,00	0,00
21318		Travaux en régie	20 000,00	6 805,65
2138		Travaux en régie		1 560,78
2128		Travaux en régie		2 094,63
2151		Travaux en régie voirie		3 150,24
TOTAL SECTION			1 107 520,27	499 747,53

Art	Prog	INVESTISSEMENT 2020	BP 2020	CA 2020
		RECETTES		
1068		Affectation résultat	214 235,23	214 235,23
001		Excédent reporté		
021 Virement de la section de fonctionnement			608 414,00	
Sous total chap 10 Dotations Fonds divers			65 047,00	104 735,09
10222		Fonds Compensation de la T.V.A	45 047,00	50 050,53
10223		Taxe d'aménagement	20 000,00	53 261,87
10223		TLE		1 422,69
Sous total Chap 13 Subventions d'investissement			219 824,04	205 720,46
1321		Subvention Etat RAR	84 357,04	75 683,64
1323		Subvention Département RAR	110 467,00	98 652,00
1321		Subvention EN		
13251		Subvention Grand Narbonne	25 000,00	31 384,82
13258		Subvention autres		
Sous total Chap 040 - 041 Opérations d'ordre				
2031		Frais d'études		
Sous total Chap 23 Immobilisations corporelles				
2313		Autres constructions		3 705,00
TOTAL SECTION			1 107 520,27	528 395,78



Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire quitte la salle et se retire de la séance. Monsieur FRATICOLA Gérard est désigné Président de Séance.

Ceci exposé et sous la présidence de Gérard FRATICOLA, le Conseil Municipal **vote** le CA 2020 du budget communal.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET GENDARMERIE DELIBERATION 2021-017

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020		
Chapitre	BP 2020	CA 2020
002	Résultat fonctionnement reporté	
011	Charges à caractère général	
60632	Fournitures de petit équipement	703,13
6068	Autres matières	15,80
63512	Impôts	
615221	Entretien des bâtiments publics	2 191,71
615228	Entretien	1 085,16
6215	Personnel affecté	23 388,24
63512	Taxe foncière	
66111	Intérêts emprunts	69 625,67
63513	Autres impôts	306,00
023	Virement à la section d'investissement	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	97 315,71
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020		
Chapitre	BP 2020	CA 2020
002	Résultat fonctionnement	106 297,82
7588	Autres produits	0,77
752	Produit des immeubles	164 121,68
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	164 122,45
	Résultat exercice 2020	66 806,74
	Excédent 2019	106 297,82
	Résultat de clôture 2020	173 104,56

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020		
Chapitre	BP 2020	CA 2020
001	Résultat d'investissement reporté	
1641	Capital des emprunts	83 000,00
2313	Travaux gendarmerie	151 711,61
238	Régularisation avance ALENIS	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		234 711,61
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020		
Chapitre	BP 2020	CA 2020
001	Résultat d'investissement reporté	96 293,61
1068	Résultat d'excédent capitalisé	
021	Virement de la section de fonctionnement	138 418,00
1641	Emprunts	
1328	Subvention	
238	Régularisation avances ALENIS	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		234 711,61
		Résultat exercice 2020 - 82 410,15
		Excédent 2019 96 293,61
		Résultat de clôture 2020 13 883,46

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire quitte la salle et se retire de la séance. Monsieur FRATICOLA Gérard est désigné Président de Séance.

Ceci exposé et sous la présidence de Gérard FRATICOLA, le Conseil Municipal **vote** le CA 2020 du budget annexe de la gendarmerie.

3 – VOTE DES COMPTES DE GESTION DELIBERATION 2021-10

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Didier ALDEBERT informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Narbonne Agglomération.

Après vérification, les comptes de gestion établis et transmis par ce dernier, sont conformes au CA 2020 de la Commune, ainsi que celui du budget annexe de la gendarmerie.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, **approuve** les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 du budget communal 2020 et du budget annexe de la gendarmerie, dont les écritures sont conformes aux CA pour le même exercice.

**4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET GENERAL
 DELIBERATION 2020-015**

PROPOSITION BUDGET 2021
 FONCTIONNEMENT

		BUDGET 2020	BUDGET 2021	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	483 600,00	486 300,00	0,56%
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 061 000,00	1 097 500,00	3,44%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	269 600,00	269 600,00	0,00%
66	CHARGES FINANCIERES	56 000,00	50 000,00	-10,71%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 700,00	2 200,00	29,41%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
	<i>Sous Total</i>	1 871 900,00	1 905 600,00	1,80%
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	608 414,00	619 311,00	
DEPENSES		2 480 314,00	2 524 911,00	1,80%

		BUDGET 2020	BUDGET 2021	Evolution
013	ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00	25 000,00	-16,67%
70	PRODUITS DES SERVICES	77 200,00	101 700,00	31,74%
73	IMPOTS ET TAXES	1 387 417,00	1 360 619,00	-1,93%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	531 119,00	541 095,00	1,88%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	47 500,00	40 000,00	-15,79%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 499,10	1 000,65	-59,96%
	<i>Sous total</i>			
722/040	TRAVAUX EN REGIE	30 000,00	30 000,00	0,00%
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	374 578,90	425 496,35	13,59%
RECETTES		2 480 314,00	2 524 911,00	1,80%

Art	Prog	INVESTISSEMENT 2021	BUDGET PRIMITIF 2020	PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021
		DEPENSES		
001		Report déficit exercice antérieur	239 311,27	210 663,02
Sous total Chap 16 : Emprunts			139 000,00	145 000,00
1641		Remboursement capital emprunt	139 000,00	145 000,00
Sous total Chap 20 Immobilisations incorporelles			-	
Sous total Chap 21 Immobilisation corporelles			265 000,00	202 000,00
2111		Terrains	50 000,00	40 000,00
2116		Cimetières	15 000,00	15 000,00
2128		Aménagements		
21318		Bâtiments publics	30 000,00	25 000,00
21312		Bâtiments scolaires	25 000,00	15 000,00
2152		Installations de voirie	60 000,00	50 000,00
21531		Réseaux eau	5 000,00	5 000,00
21534		Réseaux électrification	10 000,00	10 000,00
21538		Autres réseaux	10 000,00	
21578		Matériel et outillage voirie	25 000,00	5 000,00
2158		Matériel et outillage	10 000,00	5 000,00
2183		Matériel ENIR	20 000,00	30 000,00
2184		Mobilier	5 000,00	2 000,00
2188		Autres immobilisations corporelles		
Sous total Chap 23 Immobilisations en cours			434 209,00	907 909,00
2313		Ancienne mairie RAR	100 000,00	150 000,00
2315		Sécurité - clim écoles	50 000,00	200 000,00
2315		Place Léon Blum	50 000,00	332 909,00
2313		Maison Oustric	10 000,00	20 000,00
2313		Vidéo surveillance	150 000,00	20 000,00
2313		Aire camping car	74 209,00	45 000,00
2313		Pelouse et clôture stade		30 000,00
2313		Vestiaires		20 000,00
2313		Local police		90 000,00
Sous Total Chap 040 Travaux en régie			20 000,00	20 000,00
21318		Travaux en régie bâtiments communaux	20 000,00	20 000,00
Sous Total Chap 040 Travaux en régie			10 000,00	10 000,00
21312		Travaux en régie aire camping car	10 000,00	10 000,00
TOTAL SECTION			1 107 520,27	1 495 572,02

Art	Prog	INVESTISSEMENT 2021	BUDGET	PROJET DE
			PRIMITIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
RECETTES				
1068		Affectation résultat 2018	214 235,23	322 915,02
001		Excédent reporté		
021 Virement de la section de fonctionnement			608 414,00	619 311,00
Sous total chap 10 Dotations Fonds divers			90 047,00	240 000,00
10222		Fonds Compensation de la T.V.A	50 047,00	190 000,00
10223/10226		Taxe d'aménagement	40 000,00	50 000,00
Sous total Chap 13 Subventions d'investissement			194 824,04	313 346,00
1321		Subvention Etat RAR ancienne mairie	58 483,04	18 874,00
1323		Subvention CD RAR ancienne mairie	18 874,00	18 874,00
1321		Subvention DSIL ancienne mairie	18 874,00	41 444,00
1323		Subvention Département	91 593,00	
1321		Subvention EN	7 000,00	
1321		Subvention sécu écoles DETR		32 877,00
1323		Subvention sécu écoles CD 11		32 877,00
1321		Subvention local pm DETR		15 740,00
1321		Subvention EN ENIR		16 660,00
1323		Subvention cœur de ville CD 11		136 000,00
13251		Subvention Grand Narbonne		
13258				
Sous total Chap 040 - 041 Opérations d'ordre				
2031		Frais d'études		
Sous total Chap 21 Immobilisations corporelles				
2138		Autres constructions		
TOTAL SECTION			1 107 520,27	1 495 572,02

Ceci exposé, le Conseil Municipal **vote** à l'unanimité le budget primitif 2021 équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 2 524 911.00€ et en section d'investissement à 1 495 572.02 €.

5 – VOTE BUDGET ANNEXE GENDARMERIE 2020 DELIBERATION 2021-14

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

Chapitre		BP 2020	BP 2021
002	Résultat fonctionnement reporté		
011	Charges à caractère général		
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	5 000,00
63512	Impôts	10 000,00	10 000,00
61522	Entretien des bâtiments publics	20 000,00	20 000,00
6611	Intérêts des emprunts	72 000,00	70 000,00
6215	Charges de personnel	25 000,00	30 000,00
6358	TA		50 000,00

6618	Intérêts ligne de trésorerie		
023	Virement à la section d'investissement	138 418,00	152 226,24
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		270 418,00	337 226,24

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

Chapitre		BP 2020	BP 2021
002	Résultat fonctionnement	106 297,82	173 104,56
752	Produit des immeubles	164 120,18	164 121,68
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		270 418,00	337 226,24

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Chapitre		BP 2020	BP 2021
001	Résultat d'investissement reporté		
1641	Capital des emprunts	83 000,00	85 000,00
2313	Travaux gendarmerie	151 711,61	81 109,70
238	Régularisation avance ALENIS		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		234 711,61	166 109,70

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019

Chapitre		BP 2020	BP 2021
001	Résultat d'investissement reporté	96 293,61	13 883,46
1068	Résultat d'excédent capitalisé		
021	Virement de la section de fonctionnement	138 418,00	152 226,24
1641	Emprunts		
1328	Subvention		
238	Régularisation avances ALENIS		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		234 711,61	166 109,70

Didier ALDEBERT fait remarquer que la dette du budget gendarmerie est largement absorbée par les loyers de la gendarmerie.

Intérêts : 67 889,98 €

Capital : 84 145,84 €

Annuité : 152 035,82€



Loyers : 164 121,68 €

Ceci exposé, le Conseil Municipal **vote** à l'unanimité le budget primitif 2021 équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 337 226.24 € et en section d'investissement à 166 109.70 €.

6 – AFFECTATION DU RESULTAT

DELIBERATION 2021-14

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Il est donc proposé d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	322 915.02 €
Compte 002 : Excédent de fonctionnement :	425 496.35 €

Ceci exposé, le Conseil Municipal, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme indiqué ci-dessus.

**7 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS
DELIBERATION 2021-019**

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Didier ALDEBERT propose d'attribuer les subventions pour l'année 2021 aux associations et aux autres organismes.

Les quatre élus occupant la présidence d'associations ne prennent pas part au vote. Il s'agit de Nadine RESSEGUIER pour l'association MLV, Gérard FRATICOLA pour la FNACA, Michel SENEGAS pour Sang et Vie, Stéphane ARTAUD pour l'ESV.

Ceci exposé, le Conseil Municipal **décide** d'attribuer une subvention aux associations conformément au tableau ci-dessous et **précise** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2021 :

- | | |
|--|----------|
| ○ Compte 65738 : Subvention aux associations : | 26 500 € |
| ○ Compte 657362 : Subvention au CCAS : | 7 000 € |

Résultat du vote :

- POUR : 19
- ABSTENTION : 0
- CONTRE : 0

DELIBERATION DU 14 AVRIL 2021	CA 2020	BP 2021
Article 65738 (Sous total 1+2+3+prov)	32 985,00 €	33 500,00 €
ASSOCIATIONS LOCALES		
Association Parents d'Elèves		480,00 €
COS Personnel Communal	3 650,00 €	3 650,00 €
Club de l'Amitié	550,00 €	550,00 €
Association Sang et Vie	200,00 €	200,00 €
Ecole de Rugby	2 000,00 €	2 000,00 €
Subvention exceptionnelle école de rugby		
Etoile Sportive Vinassanaise	6 400,00 €	6 400,00 €
FNACA	200,00 €	200,00 €
Joyeux Pétanqueurs	480,00 €	500,00 €
Maison de la Clape	1 500,00 €	1 500,00 €
MLV	4 150,00 €	4 150,00 €
A C C A Chasseurs	800,00 €	800,00 €
Olympique de Vinassan	100,00 €	100,00 €
Union des Anciens Combattants		
Tennis	700,00 €	700,00 €
A vos cartes	100,00 €	100,00 €
Les pantigues de l'Etoile	300,00 €	300,00 €
Sous total 1	21 130,00 €	21 630,00 €
ASSOCIATIONS CANTONALES		
Amicale des Pompiers Coursan	320,00 €	320,00 €
Amicale personnel SIVOM		
Médaillés Militaires	100,00 €	100,00 €
Relais des 5 clochers	250,00 €	250,00 €
Association Crématiste du Coursanais	100,00 €	100,00 €
Le Souvenir français Coursan	50,00 €	50,00 €
Association les Tamaritiens	700,00 €	1 000,00 €
Sous total 2	1 520,00 €	1 820,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS		
Ass Narbonnaise Action d'Adaptation	50,00 €	50,00 €
Comité ligue cancer	50,00 €	50,00 €
Trans-Forme		
Croix Rouge Française		
Ligue des Droits de l'Homme		
Collège Les Mailheuls		
Sous total 3	100,00 €	100,00 €
AUTRES PARTICIPATIONS		
Chambre des Métiers		328,00 €
Chambre Agriculture (FEDON)		
Ecole Maternelle Coopérative Scolaire	1 380,00 €	280,00 €
Ecole Primaire Coopérative scolaire	280,00 €	280,00 €
Ecole Primaire Coopérative scolaire ciné		
Sorties scolaires séjour linguistique		
BTP CFA	75,00 €	
Provisions	5 035,00 €	2 062,00 €
Sous total 3	1 735,00 €	888,00 €
Subvention au CCAS art 657362	8 500,00 €	7 000,00 €

8 – MISSION D’ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE

DELIBERATION 2021-019

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Le Maire, Didier ALDEBERT quitte la salle et passe la présidence à Victor FUERTES, 1^{er} adjoint.

Victor FUERTES 1^{er} adjoint, après avoir pris la présidence de l’assemblée, rappelle au Conseil de la nécessité d’avoir une assistance en maîtrise d’ouvrage pour les travaux de revitalisation de cœur de ville (place Léon Blum, rues, zone de stationnement, effacement des réseaux secs,...) ; en conséquence, il informe les membres du Conseil Municipal de la consultation lancée le 04 mars 2021 pour attribuer un accord cadre d’assistance en maître d’ouvrage dans le domaine du conseil en aménagement, urbanisme et en montages opérationnels pour les travaux de cœur de ville et traversée de ville.

La mission consistera à :

- accompagner la mairie avec les services de l’Etat : DRAC et ABF pour le dépôt des deux permis d’aménager,
- assister la mairie dans la consultation du bureau d’études,
- coordonner les différents partenaires liés aux travaux : Syaden, Grand Narbonne, Conseil Départemental, Sud Réhal,...

La commission d’appel d’offres, s’est réunie le 06 avril 2021 sous la présidence du 1^{er} adjoint pour l’ouverture des enveloppes selon les critères du jugement des offres énoncées (prix 40% - valeur technique 60%). Après avoir consulté trois sociétés, une seule offre est parvenue : l’offre de la société d’aménagement ALENIS. Elle a été retenue.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d’attribuer le marché accord-cadre en procédure adaptée dans le respect des dispositions de l’article R 2123-1 et R 2162-1 et suivants du code de la commande publique à la société d’aménagement ALENIS.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, **attribue** l’accord-cadre en conseil en aménagement, urbanisme et en montages opérationnels pour les travaux de revitalisation cœur de ville et traversée de ville à la société d’aménagement ALENIS.

9 – COMPTE RENDU DE LA DECISION DU MAIRE

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Didier ALDEBERT rejoint la séance.

Didier ALDEBERT rend compte de la décision n° 06-2021 du Maire conformément à la délibération du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT :

Une convention de diffusion culturelle de territoire « la Tempora » est signée entre le Président du Grand Narbonne et le Maire de Vinassan.

Le Grand Narbonne s’engage à organiser La Tempora sur la Commune de Vinassan le 2 juillet 2021 sur le site « le parc de Thel ».

10 – QUESTIONS DIVERSES

10-1 VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE DELIBERATION 2021-021

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

- Vu le CGCT et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants et L 2331-3.
- Vu le Code Général des Impôts.
- Vu la loi de finances 2020 n° 2019-1479.
- Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2021 des taxes foncières.

Didier ALDEBERT informe que dans le cadre de la réforme fiscale engagée par l'Etat, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se voient transférer cette année le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le Département sur leur territoire.

La Commune de Vinassan se verra donc transférer le taux départemental de la taxe foncière bâtie (30,69%) qui viendra s'additionner au taux communal (27,90%).

TAXES	Bases prévisionnelles 2021	Taux proposés		
		Taux communal	Taux départemental	Taux proposé
Taxe sur le foncier bâti	1 987 000	27.90%	30.69%	58,59%
Taxe sur le foncier non bâti	33 899			78,92%

Compte tenu de ces informations, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition applicables en 2021. Le taux départemental s'élevant à 30.69% et le taux communal à 27,90%, le nouveau taux communal de la taxe foncière bâtie sera de 58,59%.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, **vote** à l'unanimité les taux d'imposition 2021 :

- taux foncier bâti : 58,59%
- taux foncier non bâti : 78,92%

et **autorise** le Maire à notifier la présente décision à M. le Préfet ainsi qu'à signer tout document y afférent.

10-2 CIRCUITS VTTDEMANDE D'INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES SUR L'ENSEMBLE DU MASSIF DE LA CLAPE DELIBERATION 2021-022

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace, la commune de Vinassan œuvre à la création de projet de réseau de circuit VTT, dont l'intérêt est défini par l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)/ Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI de l'Aude).

La Commune de Vinassan a délégué la maîtrise d'œuvre au Parc naturel régional de la Narbonnaise ne Méditerranée pour la création d'un réseau de 82 km, qui reliera la commune de Vinassan aux communes Fleury d'Aude, d'Armissan et Narbonne à la commune de Gruissan.

Ce réseau, permettra la création d'un site de réseau de circuits VTT labélisé, qui intégrera le site VTT-FC de la commune de Gruissan, intitulé « Massif de la Clape de Gruissan ». ce futur site de réseau VTT s'étendra sur l'ensemble du massif de la Clape.

Chemins ruraux, voie communales et parcelles communales impactées sont les suivantes :

- Chemin rural (section AX),
- Voie communale n° 4 de Vinassan à Fleury (section AX/AR),
- Chemin rural n° 411 (section AR),
- Chemin rural (section AR),
- Chemin rural n° 504 de Marou (section AR).

Parcelles communales :

- Parcelle n° 1 (section AX, Marmorière),
- Parcelle n° 1 (section AR, Trialbe Est).

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **accepte** le projet de circuits VTT et **demande** l'inscription au PDIPR auprès du Département de l'Aude. **S'engage** :

- o à accepter le balisage du circuit VTT,
- o à leur conserver un caractère ouvert au Public,
- o à ne pas aliéner le circuit VTT inscrit au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

10-3 EFFACEMENT BT RUE DU DOCTEUR AUGÉ SUR POSTE JARDINS DELIBERATION 2021-023

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Didier ALDEBERT expose que dans le cadre des travaux de traversée de ville, l'effacement BT rue du Docteur Augé sur poste jardins est envisagé.

Il précise que la décomposition des travaux est la suivante :

o Travaux d'électricité rurale :	82 800€ TTC
▪ Prise en charge par le SYADEN	37 950€ TTC
▪ A la charge de la Commune	31 050€ TTC
o Travaux d'Eclairage public	9 720€ TTC
▪ Prise en charge par le SYADEN	3 240€ TTC
▪ A la charge de la Commune	9 720€ TTC
o Travaux d'infrastructures passives des télécommunications	25 200€ TTC
▪ Prise en charge par le SYADEN	16 800€ TTC
▪ A la charge de la Commune	4 200€ TTC

Ceci exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** les travaux d'effacement BT rue du Docteur AUGÉ (2^{ème} tranche) sur poste jardins pour un montant total de **117 720€ TTC** et **autorise** le Maire à signer tous les documents liés à ces dossiers.
- **demande** au SYADEN des subventions correspondantes à l'électricité rurale, à l'éclairage public et aux infrastructures passives des télécommunications pour financer l'effacement BT.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h34.

